



Litige sur échéance de paiement

Par **julian95470_old**, le **31/08/2007** à **15:38**

je viens de faire l'acquisition d'un four a pizza pour mon commerce d'une valeur de 8000 euros que je devais payer sur 5 mois, les dates des échéances etant convenues avec le patron de la société et écrites noir sur blanc sur le devis.rnrnil y a maintenant une semaine que le four a été monter et j'ai reçu ce matin un appel de la femme de ce monsieur qui me dit qu' elle n'est plus d'accord avec le devis et qu'elle mettait tous les cheques sur son compte ce jour même.rnrnapres avoir téléphoner a ma banque, la directrice ma dit que vu que je n'est pas mis de date pour l'encaissement a l'arriere des chèque, elle pouvait tres bien les encaisser de suite.rnrnn'ayant pas l'argent pour payer en une seule fois, je ne sait plus quoi faire et je me tourne vers vous pour essayer de trouver une solution rnrnmerci d'avance

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007** à **12:18**

bonjourrnrnsans date sur le chèque la société a pu les encaisser mais si elle ne respecte pas son devis, il faut lui envoyer une mise en demeure puis saisir le tribunal d'instance ou juge de proximité selon la nature et montant du litigernrnau besoin, contactez-moi